

## FILTRES PLANTES DE ROSEAUX A DARDILLY

Maître de l'ouvrage : ..... Grand Lyon  
 Lieu de réalisation : ..... Dardilly, vallon de la Beffe  
 Avancement ..... Avant Projet réalisé ; Loi sur l'Eau et DUP en cours

Soucieuse de mieux gérer les débits d'eau ruisselant par le Chemin de La Beffe vers le Ruisseau de La Beffe, et afin d'améliorer la qualité de ces eaux, le Grand Lyon et la commune de DARDILLY ont décidé d'améliorer et de compléter les équipements existants.

Le projet s'appuie sur le classement du quartier de la Beffe en zone d'assainissement non collectif, et sur le fait que certains terrains ne sont pas propices à l'infiltration ou ont une taille trop réduite pour une filière d'assainissement autonome complète. Le projet a de ce fait plusieurs volets :

- Le premier volet du projet consiste à faire réhabiliter les installations privatives existantes et réaliser les installations manquantes au maximum des possibilités de chaque terrain.
- Le second volet du projet consiste à réaliser un collecteur d'eaux pluviales sous le chemin de la Beffe en remplacement du collecteur existant. Ce collecteur reprendra les eaux pluviales ainsi que les eaux de sortie des filières d'assainissement autonome ne pouvant être infiltrées.
- **Le troisième volet consiste à réaliser, à l'aval de ce collecteur, une roselière qui assurera un traitement de finition par temps sec et un traitement par temps de pluie.** Ce procédé "rustique", exigeant peu de maintenance, est bien adapté aux contraintes architecturales et paysagères du site et garantit la qualité des effluents rejetés au milieu naturel.
- Enfin, il apparaît nécessaire d'agir sur les eaux pluviales : la roselière aura pour fonction d'assurer la rétention et la filtration des eaux pluviales.

**Le dimensionnement de la roselière est prévu pour une capacité de stockage d'environ 2400 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales.** Ceci correspond au volume produit par la surface totale desservie soit 18,60 hectares, pour une pluie de période de retour 10 ans. L'ouvrage permettra également d'assurer par temps sec un traitement complémentaire des eaux résiduelles des dispositifs d'assainissement autonomes. D'après les différentes simulations (variations du nombre d'habitants raccordés, performances des dispositifs d'assainissement autonomes), l'ouvrage recevra un flux de pollution organique estimé à 6,2 kg de DBO<sub>5</sub> par jour dans l'hypothèse la plus haute.



et Pierre PIONCON Paysagiste